



COMMISSION NATIONALE ASSISTANTES FAMILIALES ET
ASSISTANTS FAMILIAUX FO



LA COLERE GRONDE ! SALAIRES au « TAQUET » ? EXCLUS DU SEGUR !

EXCLUS DES MESURES POUVOIR D'ACHAT !

La Commission Nationale des Assistantes Familiales et des Assistants Familiaux FO s'est réunie le 25 novembre 2022. Elle constate que **la situation s'est encore détériorée** :

- **La rémunération issue de la Loi Taquet** n'est soit pas appliquée. Là où elle l'est, les salaires sont majoritairement inchangés ! Bien loin des promesses et de l'attractivité annoncée par le gouvernement !
 - **Le manque de places d'accueil ne fait qu'augmenter**, pénalisant très particulièrement les enfants porteurs d'handicap ou souffrant de troubles psychiques. C'est un problème national lié au manque de places dans les établissements spécialisés. Par exemple en Indre et Loire, 1100 enfants sont en attente de place en IME/ITEP (chiffres éducation nationale). En Protection de l'Enfance, ce sont des milliers de mesures ordonnées par les magistrats qui ne sont pas exercées, qui restent en attente dans les services, faute de moyens humains (+ de 70 en Indre et Loire, plus de 250 dans le Finistère, 160 dans le Maine et Loire, 200 en Loire Atlantique...).
- Ce sont les enfants qui restent sur le carreau pendant 6 mois, parfois un an avec toutes les conséquences !

La Commission Nationale ASS FAM FO **soutient les agents et les salariés qui se mobilisent le 29 novembre** à Paris en défense de leurs conditions de travail et de leurs salaires. Ils dénoncent la situation de dégradation actuelle mise en exergue par l'hospitalisation d'une collègue, et la procédure disciplinaire engagée contre une autre. Ils exigent des moyens pour une vraie protection de l'enfance, dénoncent la surcharge de travail face au manque de places, la maltraitance institutionnelle tant auprès des jeunes que des salariés, et les nombreuses vacances de postes.

Dans le secteur privé non lucratif (CCNT66), comme dans le secteur public, **les Assistantes Familiales et les Assistants Familiaux ne bénéficient pas de l'augmentation des salaires liée aux mesures pouvoir d'achat** (3,5 % dans la fonction publique, à peine 3% à venir dans le privé). Les salaires des Assistantes Familiales et des Assistants Familiaux sont depuis la loi Taquet indexés sur le SMIC. Il est vrai que leurs salaires évolueront dorénavant avec le SMIC, mais, **allons-nous nous contenter de travailleurs sociaux payés au SMIC ?**

Ce n'est pas acceptable, les ASS FAM travaillent 24 H/24, 7 J / 7, sont diplômés d'Etat (DEAF) et payés au salaire minimum ! Est-ce le prix pour accueillir et accompagner les enfants à domicile H24 et éduquer les citoyens de demain !

Les fédérations FO Action Sociale et FO Services Publics et de Santé dénoncent la façon dont ces professionnels, indispensables aux services de Protection de l'Enfance, sont traités. Alors que les Assistantes Familiales et les Assistants Familiaux complètent déjà avec leur salaire les besoins financiers des enfants (alimentation, carburant, énergie...), en lieu et place des services garants, les fédérations FNAS et SPS FO constatent que leurs salaires n'augmentent pas, contrairement aux autres travailleurs sociaux ! C'est une honte !

AUGMENTEZ LES SALAIRES

20 € d'INDEMNITES D'ENTRETIEN/ JOUR DANS TOUTE LA FRANCE
REVALORISATIONS DES INDEMNITES KILOMETRIQUES DES LE 1^{er} KM !

183 EUROS POUR TOUS

POUR UNE VRAIE PROTECTION DE L'ENFANCE